

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le jeudi 24 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 17/06/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Élisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTÉ, Mme Geneviève GANTIN, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINÉ, Mme Stefania CASTO, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Apdullah KAYGISIZ, M. Yasin SEN, M. Hervé FEARN, M. Roland MARTIN.
Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, Mme Elisabeth CHAMBAT.

Mme Rabia HADDADI représentée par Mme Maria TOURAINÉ par pouvoir en date du 24/06/2025

M. Christian COLLET représenté par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 12/06/2025

M. François LIERMIER représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 24/06/2025

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 19/06/2025

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un/d'une secrétaire de séance**

M. le Maire.- Je vous propose de commencer. Je sais que des personnes vont arriver un peu en retard mais j'aimerais que l'on puisse commencer à peu près à l'heure car il y a beaucoup d'informations à donner, et qu'on peut les donner sans les retardataires.

J'ouvre la séance.

(*Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est réuni.*)

M. le Maire.- Désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur MIHOUBI ?

M. MIHOUBI.- Non, je ne serai pas secrétaire de séance pour ce Conseil municipal pour la simple raison que je dois présider une délibération.

M. le Maire.- Pour le CFU ?

M. MIHOUBI.- Exactement.

M. le Maire.- Monsieur LE GOC ?

M. LE GOC.- Oui.

M. Yann LE GOC est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire.- Je vous remercie.

- **Points d'actualités**

M. le Maire.- J'ai beaucoup de points d'actualités. En fin d'année et avant la période de réserve de septembre il me semble tout à fait intéressant d'aborder un certain nombre de points d'actualités.

o Le Plan canicule n'est pas encore déclenché à proprement parler : vigilance jaune. C'est une question d'indicateurs, il n'empêche que l'on souffre quand même pas mal aujourd'hui.

Il faut que ça dure trois jours consécutifs au moins ; que cela reste constant jour et nuit ; les seuils départementaux d'alerte sont dépassés pendant trois jours et trois nuit pour avoir le déclenchement du Plan canicule. Il peut devenir extrême par sa durée et son intensité. Les conditions météorologiques peuvent être difficiles à supporter, en particulier au début de la période car le corps n'est pas habitué aux températures élevées. La canicule s'accompagne d'humidité, d'absence de vent et/ou d'une pollution atmosphérique.

Pour les personnes âgées, il est important qu'elles se protègent au maximum de la chaleur en passant plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé, en se mouillant régulièrement le corps pour abaisser leur température corporelle, en s'appliquant des linges ou un gant humide sur le visage, les bras, le cou par exemple, et en se vaporisant de l'eau sur le visage.

Buvez, il y a de l'eau fraîche.

En buvant suffisamment, environ 1,5 litre d'eau, c'est-à-dire la quantité d'eau qu'elles sont en mesure d'éliminer, en mangeant suffisamment pour apporter les sels minéraux nécessaires à l'organisme.

Le CCAS organise des contacts réguliers avec les personnes recensées sur le registre des personnes vulnérables, ainsi que des actions visant à combattre l'isolement social, comme les goûters à l'AMBILLY Social Club le jeudi après-midi. Le CCAS peut aussi informer les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs proches sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement disponibles, ainsi que sur leurs droits. Ces ajustements visent à renforcer la prévention et la réactivité face aux périodes de canicule tout en améliorant le soutien aux personnes vulnérables.

o Deuxième point, sur l'action sociale :

L'abonnement de bus séniors. On rappelle que depuis 2016 afin de favoriser la mobilité des séniors de plus de 65 ans le CCAS prend en charge, sous condition de ressources, l'abonnement annuel au réseau TAC Mobilités / ANNEMASSE PASS.

(Arrivée de M. Laurent GILET à 19 heures 07)

o Nous avons mis en place cette année l'abonnement de bus jeunes. A compter de septembre 2025 le CCAS prend en charge l'intégralité de l'abonnement annuel scolaire ANNEMASSE PASS des jeunes de 11 à 17 ans révolus sans condition de ressources. Ainsi, dans le cadre de la continuité de l'engagement auprès des jeunes et de favoriser la mobilité douce, les transports scolaires seront gratuits pour les jeunes sur toute l'Agglomération dès le 1er septembre 2025.

o Une communication sur un élément passé, mais ça me donne l'occasion de remercier tous les services qui se sont mobilisés avec AMBILLY en fête. Samedi 24 mai le Parc Jean BEAUQUIS et le Clos BABUTY ont vibré au rythme de la fête sous le soleil, comme toujours. On a toujours eu de la chance avec le soleil, et surtout dans la bonne humeur, les sourires des enfants, les stands de jeux, d'informations et de rencontres. Encore une merveilleuse journée partagée avec toutes les Ambilliennes et les Ambilliens et toutes les personnes venues d'ailleurs. Un remerciement particulier aux services, aux associations, aux partenaires et aux visiteurs qui sont venus nombreux.

o A venir, la Fête nationale dimanche 13 juillet. On prend d'assaut le parking de la Mairie qui se transformera à nouveau, telle une placette du village, pour accueillir les animations de la Fête nationale. A l'issue de cette cérémonie commémorative prévue à 18h00, place aux festivités. Au programme : des jeux en bois, maquillages, tour d'escalade, déambulations. Et à la nuit tombée, vers 22h30, des sauts envoutants, personnages mystérieux et créatures lumineuses proposeront un voyage féérique qui s'achèvera en beauté par un final mêlant pyrotechnie et danses de feu. J'ai regardé la vidéo, le choix fait par les Services et les élus est très chouette, dont Jacques VILLETTÉ et moi-même. On sait un peu ce que c'est mais on vous laisse une part de surprise.

La partie buvette / restauration sera tenue comme habituellement par l'USAAG, le club de football, accompagnée des gourmandises de Mme BURNIER.

Comme discuté au sujet de la pyrotechnie, c'est sur la même dimension que l'an dernier, c'est-à-dire que l'on reste sur le même type de gamme.

- o Point Ville durable :

Lors du premier semestre 2025 la commune a mis en place les projets annoncés et exposés depuis maintenant trois mois au pied de la Mairie. Quelques ajustements ont d'ailleurs eu lieu. Toujours dans la volonté d'améliorer le quotidien des Ambilliens, du plus jeune au plus anciens, les projets se développent et s'imbriquent afin de répondre à un calendrier qu'il faut accorder entre les différents porteurs de projets publics et privés afin de laisser les Services et les accès fonctionnels.

Vous avez pu découvrir notre Plan école devant la Mairie avec l'exposition de projets, mais aussi sur le site de la commune. Toujours en tête de nos priorités depuis 17 ans, les enfants des deux écoles ont vu ce premier semestre apparaître de nouveaux bâtiments.

A l'Ecole de la PAIX, coût total 7,5 millions d'euros. Un nouveau bâtiment qui se construit depuis février 2025.

Le nouveau centre de loisirs de la commune permettra d'accueillir les enfants sur le temps périscolaire. Tous les enfants d'AMBILLY pourront profiter de ces nouveaux espaces pendant les vacances scolaires.

Les enfants et les parents ont été consultés pour choisir le nom. Le nom qui a été choisi, même si ce n'était pas mon choix mais je suis très heureux qu'ils aient pu le faire, AMBILLY Mômes, a été retenu.

D'un montant total de 3,5 millions d'euros, ce projet est subventionné par plusieurs partenaires comme la Caisse d'allocations familiales, le Département et la Région pour un total de 1,2 million d'euros. L'ouverture est prévue en mars 2026.

C'est quand même un taux de financement d'un peu plus d'un tiers. C'est un très bon taux de financement. Ça montre aussi que nos services se sont décarcassés pour qu'on en arrive là.

Accompagnant le futur retournement de l'école côté parc afin de préserver les enfants des différentes nuisances, les études de végétalisation de la cour d'école ont commencé. Elle prendra place sur l'ancien terrain de football à l'arrière de l'école, et un chemin d'accès qu'ils auront créé depuis le parc le long de l'aire de jeu pour un accès en toute sécurité et tranquillisé.

Le city-stade y sera conservé, et la cour existante intégrera le chemin et l'espace passant actuellement entre l'école et le gymnase.

Engagée en phase d'étude depuis 2024 la rénovation thermique et fonctionnelle de la cuisine et du réfectoire du groupe scolaire est arrivée en phase de validation du projet, avec un début de travaux prévu dès octobre 2025. La livraison se fera en été 2026. Ce projet permettra d'améliorer le confort acoustique et l'accueil de qualité des enfants avec un restaurant capable d'accueillir 290 élèves lors du service, au lieu de 160 actuellement. Ça nous fait une belle progression d'accueil de plus de 130 élèves.

Ce passage en un service unique permettra d'optimiser les temps méridiens. Dans la même opération les études de rénovation thermique de l'école sont en cours d'élaboration. Les travaux s'étaleront sur les deux prochaines années scolaires. L'ensemble de ces opérations était estimé à 4 millions d'euros TTC. Les demandes de subventions que nous espérons nombreuses sont actuellement étudiées par les différents partenaires.

Avec ces opérations l'Ecole de la PAIX sera rénovée en totalité pour accueillir dès la rentrée 2027 les enfants dans des espaces justement dimensionnés, optimisés, végétalisés, mais aussi l'équipe éducative.

A rappeler aussi mais vous le savez puisque nous avons délibéré, l'ensemble des toitures créées sera équipé de panneaux photovoltaïques permettant l'autoconsommation à l'Ecole de la FRATERNITE pour un coût total de 12,8 millions d'euros. Une école provisoire prend place sur le stade accolé depuis le mois de mai. Elle sera livrée en juillet 2025. Une entreprise accompagnée des services de la commune viendra déménager l'entièreté de l'école en août. Nous avons fait le choix de préserver la même surface dans cette école provisoire que dans l'ancienne école. C'est un choix financier important peu appliqué sur d'autres travaux de ce type pour préserver le confort des futurs occupants. Le coût est de 1,6 million d'euros pour cette école provisoire.

Pour l'école définitive le projet défini a été présenté au dernier conseil d'école. Cela s'est très bien passé. Nous l'avons fait avec un travail de conception de plus de huit mois avec l'équipe enseignante et le Service des ATSEM qui s'occupent des petits de maternelle. Les travaux vont commencer dès cet été avec le raccordement du réfectoire au réseau de chaleur urbaine, toujours dans le même esprit de consommer de façon plus vertueuse nos énergies.

Puis viendront les travaux d'ampleur avec le curage et la démolition d'une partie de l'école pour laisser place à deux ailes neuves. Le bâtiment central sera conservé et rénové thermiquement et fonctionnellement. Prête à la rentrée de 2027 l'école aura une capacité de 14 places, deux dortoirs indépendants et deux salles de motricité, ainsi que trois locaux ATSEM.

Une aile neuve sera consacrée à l'espace périscolaire avec un accès indépendant, et sera complétée par une salle plurivalente à vocation associative, notamment pour les parents d'élèves.

Pensée pour devenir un espace qualitatif et protecteur cette nouvelle école maternelle sera tournée vers le nouveau jardin ferroviaire. Si vous regardez aujourd'hui, le jardin ferroviaire commence vraiment à prendre forme.

D'ailleurs, demain on fait le geste inaugural pour le début de la passerelle qui ne sera pas très loin, qui reliera AMBILLY et ANNEMASSE. Elle sera donc tournée vers le nouveau jardin ferroviaire avec une aire de jeux apaisée et non-circulée pour les enfants de 3 à 12 ans.

La toiture sud sera équipée de panneaux photovoltaïques permettant de l'autoconsommation collective. Les autres seront en grande partie végétalisées. Le coût est de 11,2 millions TTC. Les subventions aujourd'hui sont à hauteur de 3,9 millions et ont été demandées auprès des différents partenaires. Si nous arrivons à ce taux de financement, ce sera aussi pour une école à haut taux de financement, sachant que les écoles sont rarement financées. Là c'est le coût de la rénovation thermique qui nous permet d'aller dans ce sens, plus les plans de l'Etat qui étaient en vigueur.

○ Au niveau des sports, la rénovation du complexe sportif arrive à son terme, comme prévu à la rentrée 2025. Pas de retard dans les travaux. Ils ont été bien gérés. Je remercie aussi les Services et mon adjoint aux sports pour le suivi, premier adjoint par ailleurs.

Toujours dans l'esprit d'aider les associations à se développer ce projet a été travaillé depuis des années avec le soutien de l'USAAG, le club de foot, et le CAA, le club d'athlétisme. Vous avez peut-être pu voir passer dans *Le Dauphiné* un article récemment sur le terrain de foot, notamment sur le retour de l'équipe de foot féminin, du moins la section féminine, sur notre club. C'est quelque chose qui pour nous est très important. Je sais que ça l'a été pour d'autres. Historiquement s'est occupé par le football féminin depuis des dizaines d'années. Ce stade leur sera pleinement dédié, ainsi qu'aux équipes jeunes. On spécialise. C'est un choix qui a été fait depuis déjà un an et demi deux ans, de spécialiser pour les jeunes et pour le retour des équipes féminines.

Nous aurons l'occasion de l'inaugurer avec le grand public le samedi 6 septembre lors de la Fête des sports, à compter de 13h30 avec de nombreuses activités.

Le mardi 9 septembre une demi-journée sera consacrée aux enfants des écoles d'AMBILLY pour venir visiter le stade et profiter des activités préparées avec le Service enfance.

Enfin, le Club d'athlétisme organisera le 12 octobre 2025 une course dans les rues de la commune qui s'appellera Les boucles d'AMBILLY. Ce sera vraiment la première boucle d'AMBILLY. On avait connu Les 6 heures d'AMBILLY. Ce n'était pas le même club qui organisait, mais ils l'organisaient. Et on a retrouvé des médailles sur les 10 kilomètres d'AMBILLY d'il y a longtemps, sur des courses d'AMBILLY où AMBILLY avait participé, mais il y a très longtemps.

Le CAA organisera donc Les boucles d'AMBILLY avec une arrivée sur la piste d'athlétisme avec vue sur le Mont-Blanc. On voit le Mont-Blanc depuis le stade.

Toujours en ligne rouge de tous nos projets, le côté environnemental a aussi sa place avec une mise en place de terrain synthétique nouvelle génération, perméable et recyclable. Le coût est de 7,4 millions d'euros TTC, avec 278 000 euros de subventions obtenues par le CDS, c'est-à-dire le Département.

La construction du nouveau bâtiment sera terminée et inaugurée à la même date. Il permettra d'accueillir les associations et les écoles dans le nouveau vestiaire, et des locaux qui répondent aux normes des différentes fédérations.

A l'étage le Service des sports y installera ses nouveaux bureaux afin de conserver une présence permanente pendant les horaires d'ouverture.

En complément nous avons réfléchi à intégrer un espace réservable et chaleureux pour les différents évènements publics ou privés. La toiture est aussi équipée de panneaux photovoltaïques. Normalement vous le savez puisque nous avons voté pour. Le coût, quant à lui, est estimé à 2,9 millions d'euros. Les subventions de la Région et du Département sont aussi en attente.

o Un point sur la voirie :

La commune est depuis deux ans dans de nombreux travaux de voirie, pour la reprise des réseaux humides réalisés par la Maison de l'eau, et l'extension du réseau de chaleur urbain par le Syane. Pour l'instant, il faut le redire, il n'y a aucun chantier communal. Ces chantiers ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Même si le Maire est responsable de tout, qu'il s'en prend plein la figure et que tout est de sa faute, aucun des chantiers n'est fait par la commune. J'aime à le redire. C'est pour la qualité de vie. Si on ne le faisait pas je deviendrais aussi responsable du manque de qualité de vie dans cette commune. Il faut souffrir pour être beau ou belle. Eh bien notre commune doit souffrir un peu pour être belle pour les 30 ou 40 prochaines années.

Ces chantiers sont donc nécessaires à réaliser pour permettre de maintenir l'état des canalisations alimentant et évacuant les évier, les douches et les sanitaires.

Le réseau de chaleur urbain offrira la possibilité à des copropriétés de pouvoir s'alimenter en étant moins polluantes, mais aussi en réalisant des économies en se raccordant à la nouvelle chaufferie.

Début 2023 une nouvelle communication des plannings avait été faite. Des remarques ont aussi été exprimées dans différentes réunions publiques. Nous avons pu adapter notre plan de circulation. On remercie d'ailleurs tous ceux qui ont pu y participer.

Nous avons des travaux dans les rues qui commencent cet été, mais là qui seront nos travaux et qui auront une livraison début 2026. Ce projet représente aussi la création d'un hectare d'espace vert, ce qui correspond à huit piscines olympiques, ce qui n'est pas mal ; 500 arbres supplémentaires pensés avec des nouvelles essences pour supporter l'évolution du climat. Cela a été revu aussi d'ailleurs même dans les écoles, les nouvelles essences qui arrivent.

C'est dommage de se poser ces questions en ces termes, mais la température nous rappelle qu'il faut se les poser.

C'est surtout un projet qui permet de redéfinir de manière équitable la séparation des différents usages sur la route, notamment vélos, piétons et voitures.

Le coût de la première phase est à 4,8 millions d'euros.

Le Pont de Pierre-à-Bochet. L'étude pour l'extension de la piste cyclable reliant la douane au parc Jean BEAUQUIS est terminée. Les travaux commenceront en octobre 2025. Nous rentrerons en 2026 dans la phase de démolition de la partie fragilisée en préservant la partie en pierre historique.

D'abord dans la critique de cette décision que l'on a prise pour des questions de sécurité, cette fermeture, bien qu'elle change un certain nombre d'habitudes, finalement a pris une nouvelle orientation après la constatation que les études frontalières sont finalement peu significatives sur le report sur les douanes voisines. Ce sont les dernières études qui sont arrivées et qui sont discutées avec nos collègues suisses. Il y a un accord avec la ville de Thônex, et nous mettons tout en œuvre pour que cette douane devienne un nouvel axe de mobilité, et pas uniquement un axe de mobilité voiture. Nous avons demandé le passage d'une ligne de bus transfrontalière comme il peut en exister une déjà du côté de Saint-Julien, pour que la commune puisse bénéficier d'un autre moyen de transport pour rejoindre la Suisse.

Le coût de ce projet est quand même de 3,4 millions d'euros, avec des demandes de subventions en cours au Département, à l'Etat et au canton de Genève. Donc 3,4 millions alors qu'on ne fait pas passer de voiture. Cela aurait été beaucoup plus cher si on avait dû refaire un pont pour les voitures aussi. Nous sommes prêts à payer, mais pour des choses qui nous mettent devant nos responsabilités d'avenir.

- Sur la santé, la Maison de santé communale prévue rue des MARRONNIERS est en phase de conception avec une équipe médicale. Une capacité de 14 cabinets, ostéopathes, kinés, médecins généralistes. Maison de santé qui est prévue avec des travaux au deuxième semestre 2025, et une ouverture avant l'été 2026, on l'espère.

Un coût total de 1,5 millions d'euros, et une subvention obtenue de 150 000 euros. D'autres demandes sont en attente de retours à hauteur de 220 000 euros.

En complément les élus de la commune ont travaillé en ce début d'année avec l'Agglomération pour l'arrivée au sein de l'écoquartier d'un centre de santé porté par Les Mutuelles de Savoie Mont-Blanc. Son ouverture est prévue pour le printemps 2026.

- On a aussi un nouveau centre-ville qui est en train d'avancer sur l'écoquartier, notamment autour de la place ROSA PARKS, du mail Gisèle HALIMI. On travaille aussi à l'ouverture bientôt dans le quartier de l'IFPS, l'institut qui s'occupe des soins infirmiers. On travaille nous-mêmes, en tant que Commune, sur la mise en place d'une nouvelle médiathèque et, on l'espère, sur l'intégration d'une structure pour l'Ecole des beaux-arts, ainsi qu'un pôle sportif sur ce secteur.

Les espaces publics seront ouverts avant la fin de l'année, notamment la prolongation de la Voie verte avec le jardin ferroviaire, et l'aire de jeux dont je vous parlais tout à l'heure, et les travaux de la passerelle. Une structure de 170 mètres qui s'élèvera au-dessus des voies ferrées, et qui sera terminée normalement début 2027.

- Et la nouvelle Mairie qui devrait prendre place au bâtiment PICTET, qui est l'un des plus vieux bâtiment de cette Agglomération, pour dessiner une nouvelle Mairie au sein de l'écoquartier. Les premiers visuels seront visibles début 2026.

- Enfin, pour terminer, la rue de GENEVE. Depuis maintenant six mois les bâtiments de front ont commencé à être démolis. Vous l'avez peut-être vu en avance sur ces questions.

D'abord orientée pour créer un parking, la parcelle du 52 rue de GENEVE sera finalement consacrée à la création d'une aire de jeux et d'un espace vert. Véritable enjeu pour le secteur, la vision d'apporter des espaces plus respirables et mieux aménagés a toujours été l'objectif principal de la majorité. Des réunions de concertation incluant le Conseil municipal ont été tenues pour échanger sur ce sujet par ailleurs.

Malheureusement, la situation qui était maîtrisée par la commune s'est quand même dégradée. Nombreux riverains sont frustrés aujourd'hui de la situation qui a été déformée par plusieurs opposants ne comprenant pas l'objectif d'une déclaration d'utilité publique et ses règles.

En effet, les documents de travail sont apparus à la suite d'ébauches réalisées par un bureau d'études sur des possibilités d'évolution du quartier, ce qui ne nous a pas arrangés sur l'image que nous voulions de ce quartier. Ces documents n'avaient pas forcément été validés, comme vous le savez. Et la suppression de la DUP aujourd'hui crée quand même un malaise dans le quartier. Nous avons beaucoup d'appels puisque depuis quelques semaines, quelques mois, les promoteurs se font à nouveau très pressants sur un certain nombre de propriétés, vu que nous avons perdu une partie de cette maîtrise.

En tout cas on essaie de travailler sur le projet. Comme on a fait beaucoup de portages fonciers on a quand même de bonnes possibilités et de bons leviers. Le périmètre est très clair pour nous. Il y a une ligne bleue, et les voies de Tram ne peuvent pas être construites selon les règles du PLU définies par la majorité. Ça veut dire que ce périmètre fait qu'on ne construira pas.

Pour l'arrière de cette ligne la déclaration d'utilité publique avait vocation à une mutation progressive que l'on pouvait maîtriser, ce qui est aujourd'hui moins le cas. Il faut qu'on trouve d'autres solutions. Cela permettait de contrôler mieux les constructions du quartier. D'ailleurs, aucun propriétaire de maison dans le secteur n'a été appelé par la commune, ceux qui sont derrière, pour l'acquisition du bien. Les seules acquisitions à la commune se trouvent sur le secteur non-construtable pour la création d'espaces publics.

Il y avait une protection de ces parcelles. Aujourd'hui, comme je vous le disais, les promoteurs se font assez pressants. Même de notre côté, ceux qui veulent travailler avec nous, mais nous on met la pédale douce. On fait en sorte de continuer ce que l'on voulait au départ, c'est-à-dire la maîtrise du projet de renouvellement urbain de la rue de GENEVE.

On ne doute pas que certains propriétaires malgré tout se sont réjouis. On le sait, ils sont venus nous voir, et aujourd'hui ils veulent accélérer alors qu'ils étaient contre le fait de vendre il y a quelques années. Aujourd'hui ils veulent accélérer et vendre plus cher. Ils se sont réjouis de ce retrait pour permettre la vente au promoteur le plus offrant de leur maison. Cependant, par cette action cela laisse la liberté après acquisition de deux parcelles contiguës de déposer un permis de construire. Ce qui n'était pas le cas quand on maîtrisait.

J'aurais l'occasion de revenir sur cette situation plus en détail à la rentrée. Et j'ai quand même prévu avec ma majorité, de faire des réunions de quartier dans ce secteur pour expliquer quelles sont les volontés de la Commune, puisqu'aujourd'hui elles sont plus floues qu'à un certain moment. Je pense qu'il faut redire que nous voulons un secteur contrôlé, maîtrisé et justement dimensionné pour permettre un bon développement entre les secteurs d'activités notamment économiques et commerciaux et les loisirs.

Excusez-moi pour ce long point d'actualités, mais il était important de le faire car il y a beaucoup de choses qui sont en œuvre, beaucoup de commissions d'appels d'offres, beaucoup de réunions, beaucoup de réunions de quartier aussi. Il est important de le devoir comme point d'actualités à notre population.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du Conseil municipal du 22 mai 2025

M. le Maire.- Nous avions l'approbation du procès-verbal, que je reporte à la rentrée car j'ai vu qu'il y avait quelques erreurs matérielles. Je ne vais pas procéder au vote ce soir.

Avez-vous une question sur le procès-verbal Monsieur FERAUD ?

M. FERAUD.- J'ai une observation, mais je note que l'approbation est repoussée nous pourrons donc avoir la conversation plus tard. Je propose quand même de faire la remarque.

La première c'était très léger, et ce n'est pas moi qui l'a fait, c'est M. LIERMIER par mon intermédiaire. Il avait envoyé un e-mail pour s'excuser de son absence lors du Conseil en question. Je n'ai pas vérifié mais je crois qu'il est marqué « absent » et non « excusé ». Il demande à ce que cela soit correctement reporté.

Le deuxième point, je note que mes propos hors micro ont été retranscrits, en particulier les propos quasiment inaudibles. Je voudrais savoir si c'est une dérogation qui m'est particulièrement applicable ou si c'est une nouvelle règle.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas une nouvelle règle. Cela fait partie des choses que j'ai vues un peu tardivement. C'est pourquoi je reporte le vote, car il y a quelques erreurs matérielles. Cela en fait partie. Autant vous dire que vous serez justement par le règlement censuré. C'est-à-dire que vos propos hors micro seront enlevés. Je n'ajuste pas la règle par rapport à vous, ne vous inquiétez pas.

M. FERAUD.- Très bien.

2. DECISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

(*M. le Maire donne lecture des décisions, annexées au procès-verbal.*)

(Arrivée de Mme Geneviève GANTIN à 19 heures 28.)

M. FERAUD.- C'est concernant le complément à l'adhésion à un nouveau contrat d'assistance pour garantir la flotte automobile. C'est pour soulever le fait que finalement malgré les indications qui nous ont été données lors du dernier Conseil municipal le sujet n'était pas entièrement clos puisqu'il a fallu faire un nouveau complément.

Il a été relevé que j'avais mentionné le fait que c'était fait dans la précipitation, et le fait que l'on prenne trois ou quatre délibérations pour parvenir à une situation satisfaisante semble plutôt indiquer cet état de fait. Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous remercie Monsieur FERAUD.

Quand on est conseiller municipal l'une des premières choses à faire, je sais que c'est bien de toujours s'en prendre au maire et à son administration, c'est de défendre la Commune. Je vous rappelle que sur ce dossier la Commune est victime. Est-ce bien clair ? Je ne le répéterai pas dix fois. La Commune est victime. Elle est victime de mauvais assureurs qui n'ont pas donné les bonnes informations.

Mon administration et la préfecture ont été sur ces questions. Et je rappelle que sur cette question nous avons aussi pris un avocat. Je veux bien que vous soyez comme une forme de lanceur d'alerte sur cette question. Je l'entends, et à certains égards je peux vous en remercier puisque c'est arrivé de manière tout à fait conjointe à notre action, mais je le rappelle, nous sommes conseillers municipaux d'AMBILLY, et là la Commune est victime. Ce n'est pas un choix du Maire. Ce n'est pas une mauvaise administration du Maire sur cette question. Et plusieurs collectivités ont été victimes.

J'aimerais que cela soit inscrit de cette manière au procès-verbal, car si la prochaine fois il y a encore un truc sur les assurances vous allez me dire : « mais moi je l'avais dit aussi ». On travaille là-dessus depuis des mois, et nous faisons en sorte que ce dossier soit réglé, et même qu'il puisse peut-être y avoir, s'il y a encore la possibilité, une action collective avec d'autres collectivités.

Mme BAILLY.- Je souhaite ajouter, concernant ces problèmes d'assurance automobile et autres bâtiments, que l'Association des Maires au niveau national est intervenue je ne sais combien de fois dans les ministères. Vous trouverez toutes les lectures sur le site de l'AMF. C'est intéressant.

M. le Maire.- En plus sur cette question nous sommes sur une prestation complémentaire, sur 29 véhicules.

M. FERAUD.- J'entends tout à fait ce que vous me dites. Je ne me qualifie pas moi-même de lanceur d'alerte. Je rappelle simplement que lorsque j'ai signalé potentiellement une situation en mars, le 11 mars vous aviez d'ailleurs déjà reçu un courrier il me semble, puisque c'est inscrit dans l'une des décisions, où vous aviez indiqué qu'il n'y avait aucun problème, et que la couverture était parfaitement en règle. Il y a donc malgré tout eu des hésitations sur la question. Vous aviez reçu à ce moment-là un courrier, et vous n'en avez pas fait part au Conseil municipal.

M. le Maire.- Je le redis, sur cette question nous sommes victimes d'une mauvaise communication de notre courtier et des assureurs. Si vous décidez de me chercher des poux sur cette question, ce que je peux vous dire c'est que j'ai agi en conséquence sur le fait de la minimisation des risques. Et j'ai fait en sorte de prendre pour ma part une action très forte à partir du moment où j'avais l'ensemble des informations.

Si je vous redis que nous avons été victimes dans cette affaire d'un manque de communication, et que nous avons toujours communiqué avec la préfecture qui, au-delà de vous je pense, est véritablement notre autorité de tutelle, vous pourriez nous faire confiance.

Je veux bien encore une fois que vous rajoutiez que vous avez toujours vu plus que les autres, il n'y a aucun souci. Maintenant je vous dis que dans des questions comme celle-ci ce qui est important c'est de garantir la sécurité des agents, les risques minimum, c'est-à-dire de les optimiser, et de faire en sorte d'avoir une bonne administration.

Jusqu'à preuve du contraire, je ne crois pas que le Maire soit celui qui a toujours le nez dans les contrats d'assurance, Monsieur FERAUD. Si un jour vous êtes maire et que vous avez envie de passer votre temps à regarder tous les contrats et tous les alinéas c'est votre problème, moi je fais de la politique. Nous avons des services qui ont bien effectué leur travail, qui ont aussi été victimes des mauvaises communications de l'assureur, et ça peut arriver en privé comme en public Monsieur FERAUD. Et je pense que vous avez déjà été pigeonné, ça peut vous arriver à vous aussi, j'en suis parfaitement sûr, comme tout le monde.

M. MIHOUBI.- Nous vous remercions pour cette conversation qui a duré un certain temps. Je remercie Monsieur FERAUD de son intervention et de son signal d'alerte.

Il faut juste préciser qu'il s'agissait d'une assistance au dépannage qui a posé problème pour la Commune, mais pas pour toute la flotte. C'est juste parce qu'il y avait une assistance qui n'était pas en fonction de ce que l'on pouvait...

M. le Maire.- Un contrat complémentaire.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. C'était juste pour faire cette précision. Mais c'était intéressant de vous écouter.

M. le Maire.- Merci beaucoup Monsieur le Premier adjoint.

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N°049-2025 : Conseil communautaire – Mandat 2026/2032 – Détermination du nombre de conseillers communautaires et définition des modalités de répartition des sièges entre les communes membres dans le cadre d'un accord local

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Une première délibération sur le Conseil communautaire. Il y a lieu d'expliquer que normalement avant chaque fin de mandat il y a la possibilité pour la collectivité de déroger au nombre de conseillers communautaires.

La dérogation pour le nombre de conseillers communautaires, qui est une dérogation posée par la loi avec des cadres précis, on ne fait pas ce que l'on veut non plus, permet et a permis pendant ce mandat de passer de 45 conseillers communautaires à 55 conseillers communautaires. Cela entraîne une répercussion. Cette répercussion est que si vous avez plus de conseillers communautaires vous pouvez aussi avoir plus de membres de l'exécutif.

Je suis toujours embêté avec cette délibération car je suis plutôt un réducteur de têtes au niveau de l'exécutif. Je n'aime pas qu'il y ait trop d'exécutif. Je pense que c'est bien d'avoir moins d'exécutif dans une assemblée. Je ne partage pas cela avec mes collègues. Je pense que nous pourrions rester à 12 vice-présidents alors que nous sommes à 15 vice-présidents et à plusieurs conseillers délégués. Je pense toujours que c'est mieux d'avoir 12 vice-présidents et notamment un seul représentant par commune. Mais c'est ainsi. La dernière fois on a perdu. Il n'y a pas de souci. Je n'ai aucun problème là-dessus. J'ai même pu en bénéficier et en faire bénéficier M. GILET. Après, on utilise le système comme il arrive. Mais s'il avait fallu que je m'efface, ce qui était le point de départ, j'envoyais M. GILET comme vice-président et je me retirais comme je l'avais toujours dit.

Il n'empêche d'ailleurs que le conseiller délégué n'est pas un membre de l'exécutif à proprement parler, au passage.

Le point central de cette affaire c'est que là il nous est redemandé la même chose, mais il y a plusieurs problématiques.

La première problématique c'est que nous allons avoir un grand changement dans les prochains mandats. Je ne dis pas à AMBILLY où normalement il n'y aura pas beaucoup de changements, mais dans des communes nombre de maires ne se représentent pas. Il y a beaucoup de concurrences. Il y a des possibilités que l'équilibre politique sur lequel nous avons travaillé depuis très longtemps maintenant ne soit plus tout à fait le même, notamment à Annemasse comme vous devez le savoir, puisque le Président de l'Agglomération se présente aussi à l'élection d'ANNEMASSE alors qu'il est Maire de SAINT-CERGUES aujourd'hui.

Deuxième chose, cet acte dérogatoire fait perdre tel qu'il est proposé deux sièges à la commune de GAILLARD. Pourquoi ? Parce que c'est une question de proportion du nombre d'habitants, et GAILLARD a perdu légèrement en population. D'ailleurs, AMBILLY n'en a pas beaucoup gagné sur cette affaire pour l'instant. Et des communes ont largement augmenté leur population. C'est le cas de CRANVES-SALES, c'est le cas de VETRAZ-MONTHOUX qui en a pris beaucoup, et le cas de VILLE-LA-GRAND. GAILLARD, alors qu'elle resterait la deuxième commune de l'Agglomération perdrait deux sièges et verrait son pouvoir baisser.

Je ne dis pas que GAILLARD doit conserver son pouvoir, ce n'est pas ce que je dis. Mais je pense que cela crée beaucoup de frustrations au sein de notre Agglomération. Et quand il y a ce type de frustrations qui naissent ça me dérange, parce qu'on a toujours travaillé en bonne intelligence. En outre, au prochain mandat la commune d'AMBILLY devra augmenter largement sa population, et les calculs sont ceux qui sont pris aujourd'hui. On se retrouverait donc avec une proportion qui est moindre sur la moitié du prochain mandat alors que nous aurons une population plus importante. Ça nous rééquilibrerait bien sûr sur un autre mandat après 2033, puisque ce sera un mandat plus long semble-t-il. Ce n'est quand même pas sans poser quelques problèmes.

Mon point de vue, c'est que lorsqu'il y a une loi mieux vaut la respecter, ne pas faire de dérogation. Ou si la dérogation convient à tout le monde, à la limite le consensus l'emporte. Là il n'y a plus consensus, il y a des frustrations qui sont nées, et je pense que lorsqu'il y a ce type de frustrations il convient de rester à 45. C'est ma position.

Je vous laisse bien sûr totalement maîtres de vos choix sur cette question. Cela ne changera d'ailleurs pas dramatiquement votre point de vue.

La commune d'AMBILLY perdrait un siège dans ce cadre-là, mais ne perdrait pas globalement beaucoup en proportion, puisque quant à nous nous sommes à quatre, et demain on serait à trois. Mais ce qui est la règle intangible, et on resterait une des communes les plus importantes au niveau représentation. Mais vous voyez, ça fait redescendre GAILLARD à six alors qu'aujourd'hui ils sont à huit. Et avec la loi c'est cinq.

(Arrivée de Mme Dalina EYINGA à 19 heures 39.)

Ça augmente très largement la représentation d'ANNEMASSE, mais c'est normal aussi. Cela fait partie du jeu.

Voilà pour l'explication générale. Le tableau est proposé avec la répartition dérogatoire. C'est soit cette répartition dérogatoire à 56, soit la répartition à 45 pour laquelle je prends plutôt partie suite à mon exposé.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme BAILLY.- Pourquoi JUVIGNY, LUCINGES, MACHILLY, dans le nombre de sièges prévu il y a des étoiles ?

M. le Maire.- Parce que ce sont des sièges de droit. C'est-à-dire qu'ils pourraient n'avoir aucun siège par rapport leur population. La loi prévoit un siège de droit. C'est-à-dire qu'ils sont quand même toujours représentés par un élu.

Si tu regardes, LUCINGES est quand même à un avec 56. SAINT-CERGUES est à un, mais pourrait se retrouver à deux.

Mme BAILLY.- SAINT-CERGUES il y a 3 779 habitants. Il y a quelque chose qui ne va pas.

M. le Maire.- En fait il pourrait y avoir une majoration. La loi permet un quoi qu'il arrive. Mais par exemple, SAINT-CERGUES, avec une majoration, peut se retrouver avec un de plus. Mais eux ce n'est pas de droit.

Les trois communes que sont MACHILLY, LUCINGES et JUVIGNY sont en dessous des 2 000. Je crois que c'est ça, la barre des 2 000, et se voient obtenir un siège de droit quoi qu'il arrive.

Mme BAILLY.- Je trouve ça injuste par rapport à SAINT-CERGUES.

M. le Maire.- Effectivement, SAINT-CERGUES se retrouverait à un dans la proposition à 45.

En fait, tous les scénarios provoquent des injustices potentielles, mais ne provoquent pas la même frustration, parce que la loi est la loi. Alors que la dérogation c'est plus complexe. Cela étant je laisse à chacun le choix de penser ce qu'il veut là-dessus.

M. MIHOUBI.- C'est une question assez délicate. Pour moi il n'y a pas suffisamment d'équité. Je trouve qu'ANNEMASSE a une trop grosse majorité pour décider, sachant que GAILLARD, VILLE-LA-GRAND, voire AMBILLY, qui sont au centre de cette Agglomération, ont moins de poids sur toutes les décisions qui ont été prises et qui seront prises à l'avenir. C'est pourquoi pour ma part je m'abstiendrai lors de ce vote. Je trouve que ce n'est pas du tout équitable.

M. GILET.- Les différents conseillers, les différents élus, sont dans différents syndicats, doivent assister à de nombreuses réunions.

Ta vision sur un exécutif restreint à 12 maires, oui je peux la comprendre, surtout que le fait d'être maire pour parler a un autre poids qu'être adjoint, je pense, que cela soit au bureau ou partout. Est maire quelqu'un qui assume des responsabilités sensiblement plus importantes, qui assume ce qui va bien ou mal, alors que les adjoints suivent et c'est quand même beaucoup plus simple. Effectivement, la parole de l'adjoint est bien différente de celle du maire.

En revanche, réduire le nombre de conseillers c'est réduire le nombre de personnes susceptibles de représenter la collectivité au sein des différents syndicats sur le territoire, mais aussi au sein du Grand GENÈVE, au sein des différentes institutions qui demandent beaucoup de temps, beaucoup de présence, parfois pour pas grand-chose car il

y a certaines réunion où on se demande pourquoi on y va. Mais parfois si on n'y va pas on le regrette. Il faut donc beaucoup de présence.

Comme tu le dis très bien, quel que soit le choix il y aura toujours des frustrés.

Il faut bien reconnaître que vu la situation actuelle avec GAILLARD, ce serait bien de ne pas enfoncer GAILLARD au niveau de sa frustration. L'épisode de la BIMA, je trouve ça vraiment dommage. Je pense qu'il y a des équilibres et du bon sens à avoir. J'aurais donc tendance à dire « ne frustrons pas GAILLARD ».

En revanche après, si on ne frustre pas GAILLARD on frustre SAINT-CERGUES. Il y aura toujours quelque chose qui ne va pas aller.

Et le fait d'avoir 56 conseillers d'agglomération ce n'est pas tant que cela au regard de toutes les réunions auxquelles devrait assister un conseiller. Il y a beaucoup de conseillers qui ont des emplois. Ce n'est pas mon cas je me rends donc disponible pour beaucoup de réunions, mais là par exemple je sors d'une réunion du SIGETA, et sur les 8 de l'Agglomération j'étais seul.

M. le Maire.- Même avec 56 ?

M. GILET.- Même avec 56, effectivement. Mais on peut imaginer que ce serait pire.

Je serais donc plutôt à voter pour 56, même si jusqu'à présent cette mandature à l'Agglomération était très agréable. Hormis pour un abattoir où il y a eu un vote un peu délicat, généralement les votes se font à l'unanimité et à quelques voix près. Ce sont des projets de consensus, une démarche de consensus, donc il n'y a pas de franche opposition. Ce qui risque de ne pas être le cas dans le futur. Et là je n'ai pas cette vision politique pour avoir une vision stratégique pour dire qu'il vaut mieux ça que ça. Je vais rester sur tel que c'était, c'était bien, et j'espère que ça le restera. Je voterai donc pour 56.

M. le Maire.- Parfait. Monsieur GUERET.

M. GUERET.- Bonsoir à tous. Je me permets de rebondir sur ce que vient de dire M. GILET, non pas par rapport à la délibération qui va être votée, moi je pense aussi que plus on est nombreux mieux c'est pour avoir une meilleure représentation.

Je viendrais juste rebondir sur oui, on a appris également le départ de GAILLARD de la collaboration de la BIMA. Pouvez-vous nous en dire plus, s'il y a un impact social, économique, et pourquoi cette décision politique ? Je l'ai appris au niveau du journal *Le Messager* qui nous a relayé cette information.

J'aimerais juste avoir plus de précisions sur ce départ un peu précipité j'ai l'impression. Merci.

M. le Maire.- Je vais vous donner l'information, et M. MIHOUBI complètera si besoin.

On a sauvé GAILLARD et la bibliothèque il y a quelques années en arrière, car GAILLARD a perdu sa bibliothèque associative. Et on avait un quart des adhérents de la bibliothèque qui étaient de Gaillard. A l'époque j'avais dit à Jean-Paul BOSLAND : «veux-tu que l'on passe un pacte, et il n'y a pas de souci ». Et en échange d'une subvention, d'un jeu de comptes, GAILLARD se retrouvait à bon compte alors que c'est une commune de 12 000

habitants, avec une bibliothèque sur l'axe du Tram. Il suffisait d'ajouter le G pour que ça fasse quelque chose qui donne une collaboration.

GAILLARD s'est peu impliquée pendant ces temps-là, mais mine de rien cela a permis de faire vivre.

L'été passé, d'une manière unilatérale le Maire de GAILLARD a décidé, vraisemblablement pour des raisons budgétaires mais pas que, pour une certaine frustration dont parlait M. GILET, avec l'Agglomération, avec les autres communes en général, sans m'en parler directement, de m'envoyer une lettre en disant que c'était terminé pour lui, qu'il ne verserait plus la subvention. A partir du moment où il n'y a plus la subvention, on a dit qu'on arrêtait, tout simplement. Ce qui, entre nous, a chifonné l'ancien Maire de GAILLARD, M. BOSLAND, puisqu'il n'était pas au courant lui-même. C'est une décision unilatérale du Maire actuel. Il en a le droit, c'est son pouvoir, pas de souci.

Pour autant, aujourd'hui cela ne change rien pour les Gaillardins. D'ailleurs Mme BLOUIN, l'épouse d'Antoine BLOUIN, est bénévole à la bibliothèque d'AMBILLY. C'est assez cocasse par ailleurs. Les Gaillardins sont accueillis de la même manière puisque c'est le réseau INTERMEDE et qu'il n'y a pas de changement pour les Gaillardins à cet égard.

Cela étant je trouve quand même que c'est un choix pour une commune de 12 000 habitants que de ne pas avoir de bibliothèque sur le long terme, qui me paraît un peu particulier.

On a écrit il y a peu de temps, c'est en cours, à Thônex, puisqu'on est en train de réfléchir à avoir un croisement culturel et une hybridation avec la bibliothèque et avec les outils culturels de Thônex, pour essayer de faire vivre un peu cette ligne de Tram qui amène d'un lieu culturel à l'autre. Donc la collaboration n'est pas terminée.

En tout cas c'est une décision unilatérale, si c'est ce que vous vouliez savoir. Il n'y a pas de fâcheries pour autant. Je n'ai pas forcément compris. Je l'ai invité à manger pour parler de ses frustrations, cela n'a rien changé. C'est ainsi.

M. MIHOUBI.- GAILLARD, il n'y a pas que cette année qu'ils n'ont pas payé leur subvention qui était de 10 000 euros. Ils étaient en retard, et ils n'ont pas non plus réglé les antécédents. Cela ne nous a pas fâché, on s'en moque. D'ailleurs, la BIMA, BIMAG ou BIMAGA, comme vous voulez, la bibliothèque n'est pas que pour les Ambilliens. Nombre de gens viennent d'ANNEMASSE, d'un peu toute l'Agglomération. On n'est pas là pour fermer les portes aux autres communes, bien au contraire.

La bibliothèque, comme l'a dit Monsieur le Maire, fonctionne avec INTERMEDE. Donc on communique avec toutes les autres communes. Nous n'avons pas de raison pour fermer cette bibliothèque. Au contraire, on va plus de l'avant dans ce sens, sachant que notre responsable de bibliothèque va être amenée à travailler autrement pour faire plus de choses et plus d'événements que ceux prévus aujourd'hui. Voilà pour les petites informations. Prenez-en bonne note dans ce sens s'il vous plaît. Merci.

M. VILLETTTE.- Il n'y a pas que GAILLARD qui n'a pas de bibliothèque. VETRAZ-MONTHOUX n'a pas de bibliothèque non plus mais bénéficie du réseau INTERMEDE. C'est-à-dire que tous les gens de l'Agglomération peuvent bénéficier de toutes les bibliothèques qui existent sur la commune. Un Gaillardin qui vient s'inscrire à AMBILLY, à ANNEMASSE, à VILLE-LA-GRAND, il n'y a aucune répercussion pour lui. La seule petite répercussion qu'il peut y avoir c'est pour mener des actions avec du personnel de la bibliothèque parce qu'on donne une subvention pour le Salon du livre. On est allé au Salon du livre. On est aussi allé sur une action qu'ils avaient fait du côté du marché.

A partir de ce moment-là ce n'est plus la commune d'AMBILLY qui enverra du personnel pour le faire. Il faudra que GAILLARD fasse la demande au réseau INTERMEDE, et c'est INTERMEDE qui gérera les interventions qu'il pourra y avoir au Salon du livre de GAILLARD, par exemple. La commune d'AMBILLY se met un peu en retrait de cet évènement, mais il n'y a aucune répercussion pour les Ambilliens par rapport à l'inscription, par rapport à l'accès aux spectacles. Il n'y a aucune restriction.

M. le Maire.- Ce n'était pas le sujet. Vous pourriez reposer une question sans aucun problème, mais comme ce n'était pas le sujet je recadre les débats.

Nous allons donc procéder au vote sur ce premier point. Je vais le faire avec les deux versions. Non, nous allons voter celle avec la dérogation, et moi je vais voter contre. On va plutôt le faire ainsi.

Par rapport à cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition suivante :

Il y a 56 sièges, ce qui porterait le nombre de sièges pour la commune d'AMBILLY à quatre. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°049-2025 est rejetée à la majorité avec 10 voix CONTRE : M. MATHELIER, Mme LE GOC, M. PAPEGUAY, Mme BAILLY, M. VILLETTTE, Mme GANTIN, Mme HADDADI, Mme TOURAINE ; 11 voix ABSTENTION : M. MIHOUBI, Mme LE GOUC, Mme EYINGA, Mme BORGIS, M. COLLET, M. LIERMER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY ; 2 voix POUR : M. GILET, Mme CASTO.

M. le Maire.- Cette délibération est donc rejetée. Ce sera 56. Je vous tiens au courant, il n'y a pas d'équivoque. Les autres communes devraient voter POUR, sauf la commune de GAILLARD.

Je rappelle quand même que deux communes historiquement -peut-être que VILLE-LA-GRAND ne votera pas pour- avaient voté contre l'Agglomération, VILLE-LA-GRAND et GAILLARD déjà. GAILLARD a donc déjà son lot de frustrations historiques par rapport à l'Agglomération.

N°050-2025 : Renouvellement de la convention d'autopartage « CITIZ »

(Présentation du projet de délibération par M. MATHELIER – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- On a déjà voté une délibération comme celle-ci. Je vous avais dit que nous allions passer une autre délibération dans un autre temps, c'est-à-dire maintenant. C'est une délibération avec une convention qui prendra une échéance au 31 décembre 2027.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- On avait déjà voté. C'est juste un renouvellement avec une nouvelle voiture d'ailleurs, qui répond mieux aux exigences, et très belles.

M. GUERET.- Au dernier Conseil municipal j'avais demandé qu'on puisse nous transmettre un bilan du fonctionnement de ces voitures électriques. Je renouvelle ma demande ici pour que nous puissions voir si c'est bien utile ou pas. Merci.

M. le Maire.- Ce sera fait. Je suis désolé, mais avec le changement de voiture cela sera peut-être plus réaliste, mais on le fera bien sûr. Car la Renault Zoé n'était pas très utilisée, elle n'était pas très performante, elle ne répondait pas aux besoins. Là on a une Peugeot un peu plus grande, une 308, juste avant berline.

M. FERAUD.- Personnellement je vais m'abstenir car effectivement nous n'avons pas les éléments pour le constater. Mais mon impression générale est que ça reste de l'ordre du *green washing*. En tout cas c'est ma perception à ce stade, et pour cette raison je vais m'abstenir. Je vous remercie.

M. le Maire.- *Green washing* qui sert aussi très bien aux Services, car cela nous évite d'avoir des voitures de service en plus. De plus en plus les Services d'AMBILLY utilisent les véhicules en autopartage. Je pense qu'ils seront très contents de participer au *green washing* pour ceux qui aujourd'hui l'utilisent.

M. GILET.- A un moment j'aurais peut-être dit la même chose car je la voyais souvent là.

Le problème est que pour changer les habitudes, c'est comme le vélo FREDO. A partir du moment où on est dans le partage, imaginer utiliser à plusieurs une voiture, un vélo, c'est tellement compliqué qu'effectivement c'est difficile. Mais le jour où les gens auront trop de problèmes pour garer leur voiture, qu'il y aura moins de places, et toutes ces voitures qui sont utilisées juste quelques heures par semaine, qui sont produites, qui sont stockées, qui sont aussi stockées sur la voie publique... Oui, l'autopartage ce n'est pas naturel mais ça laisse une place à la voiture, car certaines personnes en ont besoin, mais d'une manière plus durable.

Idéalement, même en autopartage, s'il pouvait y avoir plusieurs personnes dans la voiture ce serait encore mieux. Ça reste une solution pour ceux qui ne veulent pas posséder une voiture mais qui peuvent en avoir besoin. Il y a la location, mais l'autopartage c'est un peu comme de la location. On n'a pas de Hertz ou de gros loueurs de voitures en centre-ville, mais l'autopartage c'est quoi ? C'est une organisation qui met une voiture en location de manière temporaire.

M. le Maire.- Ce matin on est allé à Pringy au Centre de gestion. Elle a été utilisée pour transporter quatre ou cinq personnes. C'est pour vous dire que nos Services, grâce à un système et surtout à un meilleur service de CITIZ avec la voiture qui est proposée, améliorent leur fonctionnement.

M. FERAUD.- Monsieur GILET, je vous rejoins sur les constatations. Néanmoins l'impression générale concernant la Zoé, c'est qu'elle n'était pas utilisée très régulièrement. C'est pourquoi je qualifie la nouvelle délibération de *green washing*. En tout cas c'est

l'impression qui en ressort puisque jusqu'à présent l'usage n'était pas flamboyant. Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous ai aussi expliqué qu'il n'était pas flamboyant, c'est pourquoi nous avons changé de gamme. Ça fonctionne déjà mieux aujourd'hui.

M. MIHOUBI.- Là où je rejoins les deux parties c'est que la Zoé n'était pas utilisée. Personne ne voulait l'utiliser, même pas les Ambilliens. Là c'est un peu mieux. Dès que vous aurez le listing cela vous permettra d'avoir un meilleur aperçu de ce qui va se faire par la suite avec cette procédure d'autopartage.

On l'a appelée CITIZ suite à la Zoé, mais il faut zapper cette histoire de CITIZ et de Zoé et plus parler d'autopartage pour des véhicules autres que celle-ci. Il est vrai que par moments elle ne fonctionnait même pas du tout, ou elle ne se chargeait plus du tout. C'était une frustration pour les Ambilliens comme pour ceux qui voulaient l'utiliser.

Mais je pense que nous allons y remédier avec cette nouvelle délibération. Merci à tous.

M. le Maire.- Il faut également rappeler que c'est une hybride, ce qui change aussi la donne. Notamment sur le chargement s'il y a des soucis, elle a quand même d'autres possibilités.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°050-2025 est adoptée à l'unanimité avec 4 ABSTENTIONS : (Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme BATAILLEY).

URBANISME

N°051-2025 : Meublés de tourisme – Instauration d'un régime d'autorisation temporaire de changement d'usage permettant à une personne physique ou morale de louer un local à usage d'habitation en tant que meublé de tourisme et des conditions de délivrance et fixation des critères de l'autorisation

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Ensuite on a une seconde délibération qui porte sur l'instauration de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme.

N°052-2025 : Meublés de tourisme – Instauration de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

N°053-2025 : Meublés de tourisme – Abaissement du nombre maximal de jours de location de meublés de tourisme au cours d'une même année civile pour les résidences principales

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

M. SICLET.- La troisième délibération va permettre de réduire l'autorisation de passage de meublés de tourisme de 120 jours à 90 jours par an.

Ces trois délibérations sont concomitantes, il faut les voter dans cet ordre puisque si la première ne passe pas il est inutile de voter les deux autres.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- A savoir, il y a trois délibérations qui se suivent, qui ont une logique interne.

M. MIHOUBI.- On s'y prend un peu tard, mais c'est une problématique dans toute l'Agglomération.

J'ai une question pour tous les Ambilliens. Pour ceux qui sont honnêtes et qui vont venir se déclarer, c'est un fait, mais pour les autres comment ça se passe ? Quelles sont les mesures derrière ?

Je pense que tout le monde est unanime, sachant qu'on sait déjà qu'il y a des logements sociaux qui sont faits en Airbnb, c'est une certitude. Savoir comment ça va se passer. Je vais voter pour, mais je voudrais avoir plus de précisions pour que les Ambilliens soient au courant de ce qui va se passer s'ils sont contrôlés.

M. SICLET.- Il y a un tableau d'amendes que je pourrai communiquer lors du prochain Conseil. Des amendes civiles sont prévues pour les gens qui contreviennent à la réglementation. En plus normalement le produit de ces amendes revient à la commune.

M. le Maire.- De plus en plus on va aller vers un contrôle du même type que celui d'ANNEMASSE, notamment sur les meublés de tourisme. Ils sont en train de se doter d'un service.

M. SICLET.- Malheureusement comme dans beaucoup de domaines quand il n'y a pas de contrôle, même s'il y a déjà une réglementation ça devient vite le Far West.

M. FERAUD.- Mon commentaire vaut pour les trois délibérations, puisque comme vous le soulignez elles sont toutes associées.

Au début en commission lorsqu'on en a discuté j'avais indiqué que je m'abstenaïs car la perception personnelle que j'avais du sujet était que c'est une mesure un peu d'affichage, car c'est dans l'actualité de taper sur les locations Airbnb, à AMBILLY mais plus généralement dans d'autres communes ou au niveau du gouvernement.

Néanmoins ça reste un problème, car dans des villes comme Paris, ou dans des villes très touristiques, ça vide de la population résidente les centres et ça cause des problèmes en termes de logement pour les plus fragiles. Sur cela je vous rejoins.

Cependant je suis moins persuadé que le problème est très prégnant à AMBILLY. C'est pourquoi j'hésite un peu. Mais je vais quand même voter en faveur de ces trois délibérations malgré cette réserve. Je vous remercie.

M. MIHOUBI.- Merci d'avoir changé de vote. Cela étant, sachez qu'à AMBILLY il y en a autant qu'à ANNEMASSE ou à GAILLARD. C'est une certitude.

En revanche on le voit moins car beaucoup de logements ne sont pas déclarés, et souvent on a des gens qui viennent de l'autre côté de la frontière, ou des frontaliers, qui font ce genre d'acquisition pour derrière les faire passer en Airbnb. C'est du vécu, c'est pourquoi je vous le dis.

M. le Maire.- On voit plein de petites boîtes à clés dans les copropriétés, notamment dans mon immeuble. Pourquoi ? Tout simplement parce que le Airbnb est moins cher qu'à Genève, et que maintenant il y a le Tram. C'est sûr, nous ne sommes pas dans une ville touristique qui sera vidée comme peuvent l'être certaines villes touristiques, mais le phénomène est quand même d'ampleur puisqu'il y a la frontière et Genève à côté.

M. SICLET.- Merci Monsieur FERAUD de vous rallier à notre proposition.

(*M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération n°051-2025.*)

(*Il est procédé au vote.*)

La délibération n°051-2025 est adoptée à l'unanimité.

(*M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération n°052-2025.*)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. MIHOUBI.- Ça va dans la continuité de ce que l'on dit, et j'aimerais que nous soyons transparents avec ça pour notre Conseil municipal.

On aimeraient évaluer tous les logements Airbnb ou autres, locations meublées, savoir si on peut en faire un point d'actualité quand on en aura la possibilité. Et surtout, avoir une fiche des amendes possibles pour les propriétaires, locataires ou autres, puisque parfois on peut avoir de la sous-location, pour savoir ce qui est encouru pour ces personnes. C'est pour savoir s'il sera possible de le faire dans un point d'actualité, pour que nous ayons une transparence complète là-dessus, pour tous les Ambilliens, pour la majorité et la minorité.

M. SICLET.- Je demanderai que le tableau soit communiqué au Conseil municipal.

Concernant cette délibération, il s'agit d'une première slave pour avoir un état des lieux. Ensuite cet état des lieux permettra de prendre éventuellement d'autres délibérations pour peut-être être plus restrictif, ou plus coercitif, si on estime que la situation du logement de tourisme à AMBILLY n'est pas conforme à notre vision politique.

Concernant cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme BAILLY.- Je reviens un peu sur ce que j'avais dit en commission.

Les logements dans nos immeubles, surtout près de la frontière, près de l'ancien hôpital, près de l'IFSI, étaient occupés par des élèves infirmiers et infirmières.

Or, ces personnes ne trouvent plus de logement, et c'est vraiment dommage. Je pense qu'on aille dans ce sens. On va avoir un IFSI, il faut donc que nous fassions tout pour que les étudiants puissent quand même se loger. Quand ils sont là, généralement c'est pour deux ans et demi à trois ans.

M. le Maire.- Mais nous allons créer du logement étudiant, ce qui est très bien aussi. Ce n'était pas le cas.

Mais tu as raison, il y a des difficultés maintenant. Ces logements sont beaucoup plus rentables en étant de type Airbnb évidemment.

Mme GANTIN.- Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais savoir s'il serait possible d'ajouter, je ne sais plus dans quelle délibération j'ai vu ça, la règle de sécurité incendie pour les Airbnb qui sont loués. C'est très important. On a déjà eu des feux d'appartement ou de maison à AMBILLY, et je pense que ce point est important à ajouter.

M. le Maire.- Parce qu'ils ne sont pas utilisés de la même manière, je crois que tu as raison. Ce n'est pas le même type d'utilisation. Il y a un respect qui est aussi différent.

D'ailleurs, même sur les règles de voisinage. Souvent ce sont des logements qui font plus de bruit. Ce sont des logements de fêtes, quand c'est que la fête.

Mme GANTIN.- Je rejoins également un peu Mme BAILLY. Je n'étais pas à la commission Urbanisme, je m'en excuse, je n'étais pas disponible, mais il est vrai qu'il faudrait qu'on trouve une solution palliative pour nos étudiants à l'IFSI, parce qu'en attendant que les logements sortent du sol il faudra bien les loger.

M. le Maire.- Ceux-là vont sortir assez rapidement. Les permis de construire sont plus que dans les tuyaux.

Mme GANTIN.- A-t-on un délai là-dessus ?

M. le Maire.- Oui, c'est une année / une année et demie.

Mme GANTIN.- Une année à une année et demie, ceux qui sont en cours actuellement ou en session, s'il n'y a plus de Airbnb possible ils vont se retrouver le bec dans l'eau.

Peut-être au moins ajouter une petite clause pour les étudiants actuels, si c'est possible.

M. le Maire.- Sur ces logements-là cela ne sera pas possible car ce sont des biens privés.

Et sur la question des normes incendie, comme toujours c'est à la responsabilité du propriétaire. Mais il est vrai qu'il peut quand même y avoir des recommandations, ou ce genre de chose, qui peuvent être portées par rapport à une utilisation qui est différente de ce type de logement. On va regarder ce qui est possible.

Merci Geneviève.

Guillaume, je te laisse reprendre la main.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°052-2025 est adoptée à l'unanimité.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération n°053-2025.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°053-2025 est adoptée à l'unanimité.

N°054-2025 : Avis sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « des Crêts » avec le Plan Local d'Urbanisme

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°054-2025 est adoptée à l'unanimité avec 1 ABSTENTION (Mme LE GOUIC).

N°055-2025 : Modification du tableau des logements pour nécessité de service

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Le tableau est présenté dans le projet de délibération, et la seule modification concerne le logement qui est en face du nouveau stade. C'est celui qui est 2 rue Marc Sangnier, d'une surface de 95 m². C'est un T4. Il est en destination nécessité absolue de service pour le gardiennage du stade et du cimetière.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°055-2025 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

M. le Maire.- Je vais maintenant laisser la parole à mon Premier adjoint, M. MIHOUBI, pour présenter cette délibération. Avant tout je vais faire voter le changement de présidence de l'Assemblée.

Je noterai au passage, non sans une certaine délicatesse, qu'à l'Agglomération la semaine dernière nous avons eu les votes des comptes administratifs, qu'il n'y a pas eu de vote de la présidence de l'Assemblée. C'est M. DOUBLET, Président, qui a présenté toutes les délibérations, que M. LIERMER a votées comme un seul homme. Ça montre aussi qu'il y a deux poids deux mesures.

Il faut dire aussi que c'est une pratique plutôt courante dans toutes les assemblées, qu'on donne la place au premier adjoint ou au premier vice-président, puisque M. DUPESSEY a pris la présidence de l'Assemblée.

Il est aussi souvent de coutume que le maire ou le président défende, et ensuite qu'il sorte.

Voilà. Ayant appris énormément de toutes mes erreurs, que je ne reproduis pas, je vais faire voter la présidence de l'Assemblée et je vais proposer à Monsieur MIHOUBI, s'il est d'accord, d'en être président.

M. MIHOUBI.- J'accepte la présidence pour la délibération à venir.

(Il est procédé au vote.)

(M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné Président de séance à l'unanimité.)

M. MIHOUBI.- Il ne faudra pas oublier, après la présentation, que M. le Maire devra sortir pour la votation.

M. le Maire.- Je n'y manquerai pas.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire.

N°056-2025 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Vous avez eu en annexe le compte administratif, pour pouvoir les relire. Et nous avons l'information générale et synthétique sur le tableau. Voulez-vous que je le relise ? Je me retourne toujours vers M. FERAUD, puisque c'est notre comptable expert.

M. FERAUD.- Non.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ?

M. FERAUD.- Merci Monsieur MIHOUBI.

Je vais simplement faire une petite remarque préliminaire, et ensuite je vais expliciter les suites.

La petite remarque préliminaire, c'est qu'effectivement la date de ce Conseil n'avait pas été annoncée fin juin mais début juillet. Cela a été changé. Je pense savoir pourquoi cela a été changé. C'est parce qu'on est dans l'obligation de voter le compte financier unique avant le 30 juin.

Deuxième point, vous savez qu'à plusieurs reprises j'ai demandé, mais je n'en ai pas le pouvoir et je n'ai pas réussi à le faire jusqu'à présent, qu'un audit soit mené par la Chambre régionale des comptes sur un certain nombre de points qui ne sont pas entièrement purgés de mon point de vue, sur des remarques que j'ai faites, pas forcément sur le compte de cette année mais sur les comptes précédents. C'est le deuxième point.

J'en viens donc à la suite.

J'observe qu'aujourd'hui sans la minorité la majorité n'a pas le quorum pour faire approuver le compte financier unique, en tout cas en l'état des choses. C'est pour cette raison que nous allons nous retirer et que nous ne prendrons pas part au vote, ni d'ailleurs à la suite des délibérations puisqu'en l'état vous êtes 14 et que vous n'êtes pas en possibilité de faire approuver les délibérations, sauf à ce qu'il ait un ajout de dernière minute.

Je vous remercie.

M. MIHOUBI.- Vous savez Monsieur FERAUD que nous pouvons faire un Conseil municipal extraordinaire, et le vote sera passé.

Merci Monsieur FERAUD.

(Mmes BAUER, GROS, BATAILLEY et MM FERAUD et GUERET quittent la séance.)

M. MIHOUBI.- Cela permet de montrer, encore une fois, que la minorité affiche sa classe et sa façon de faire de manière très unanime. Dommage que tous les Ambilliens ne puissent pas tous voir cela. Mais il n'y a aucun problème.

Je crois que nous sommes dans l'obligation d'ajourner le Conseil municipal ?

M. le Maire.- Je demande une suspension de séance.

(Suspendue à 20 heures 28, la séance reprend à 20 heures 30.)

M. MIHOUBI.- Le quorum n'étant plus réuni, nous allons clôturer la séance de ce Conseil municipal. Merci à tout le monde.

(La séance est levée à 20 heures 31)

Fait à Ambilly, le 28 juillet 2025

Yann LE GOC

Guillaume MATHELIER

Secrétaire de séance,
Conseiller municipal

Maire



